

RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



Information à la presse

Convocation disciplinaire d'un médecin du travail pour avoir fait le lien entre travail et santé

Jean-Louis Zylberberg, médecin du travail, est convoqué le 28 novembre prochain, à 9h30, devant la chambre régionale disciplinaire de l'Ordre des médecins. Jean-Louis Zylberberg représente, par ailleurs, la CGT dans les instances du Conseil d'Orientation sur les Conditions de Travail (COCT) et dans les instances régionales de la Sécurité sociale.

Cette convocation fait suite à la plainte d'un employeur du Val-de-Marne pour de soi-disant certificats médicaux de complaisance suite à des inaptitudes médicalement constatées rendant impossible le maintien au poste compte tenu des conditions de travail, ce qui constitue le quotidien des médecins du travail. Il risque une peine allant d'un avertissement à une suspension d'exercice pendant plusieurs mois.

La situation de Jean-Louis Zylberberg n'est pas unique mais récurrente : dès qu'un médecin généraliste, médecin du travail ou psychiatre établit le lien entre l'aggravation de la santé d'un-e salarié-e et ses conditions de travail, il est attaqué pour certificat de complaisance.

Nous dénonçons cette procédure qui constitue une véritable menace pour l'indépendance des médecins du travail qui se retrouvent, ainsi, soumis aux pressions multiples des employeurs. Une telle procédure met en danger le rôle et les missions de la médecine du travail, conquête essentielle des salarié-es pour la protection de leurs droits.

La CGT apporte son soutien à Jean Louis Zylberberg comme à tous les médecins et exige qu'aucune sanction ne soit prononcée. Nous appelons à participer au rassemblement devant l'instance disciplinaire régionale de l'Ordre des médecins, 9 rue Borromée, 75015 Paris, à partir de 9h, le 28 novembre 2023.

Montreuil, le 15 novembre 2023